

“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

Assemblée générale du 24 juin 2021

Rapport Moral

Klaus WALDECK, Président jusqu'en juin 2020, puis trésorier

Commençons par un rappel pour 2018 et 2019 :

- En 2018, l'association PCN avait rencontré de graves difficultés de gestion humaine et financière. L'année 2019 avait été également très compliquée, en dépit de la forte implication de Michel LEVASSEUR, vice-président en charge du personnel, qui m'associait systématiquement à son action menée avec les salariés. Les points positifs : En raison d'une information renforcée assurée, dès 2018, par le bureau, à l'attention de l'ensemble des administrateurs et administratrices de PCN, le CA avait pu réellement se rendre compte des difficultés à surmonter pour garantir la poursuite de l'action collective au sein de notre fédération. Les PV des Conseils d'administration de l'année 2019 reflètent clairement une forte prise de conscience des membres du CA concernant les décisions nécessaires pour répondre à nos obligations à l'égard de nos salariés et des associations membres de PCN.

Et en 2020... ? J'ai continué d'assurer mes responsabilités de président de PCN, jusqu'à l'AG du 24 juin, en travaillant, d'une part, avec les autres membres du bureau, les administrateurs du CA, les trois salariés et, d'autre part, avec les autres partenaires associatifs, notre conseiller auprès du Crédit Mutuel, notre commissaire aux comptes (Groupe Y) et nos financeurs publics et privés (dont LISEA).

- Il fallait de nouveau organiser un recrutement pour disposer d'un responsable financier et administratif (RAF)... et Fabrice MICHEAU nous a rejoints, début 2020. Suite à un premier paiement FEDER reçu, en janvier, l'équipe des salariés, a continué de faire un travail très conséquent pour collecter les pièces financières et autres justificatifs relatifs aux autres dossiers FEDER.*

* NB : grâce au travail colossal de nos trois salariés, PCN a reçu, en mars 2021, deux nouveaux paiements FEDER pour, au total, plus de 570 K€ ; ces paiements ont été utilisés, par la suite, pour régler un gros volume de factures restant en attente. Ceci a permis à PCN de sortir d'une grosse difficulté financière et, en même temps, d'arranger la situation économique de plusieurs de ses associations membres.

- En tant que représentant de PCN, j'ai assuré les fonctions de trésorier au sein du bureau de FNE N-A. Depuis le CA électif (PCN) organisé le 24 juin 2020, j'ai assuré les fonctions de trésorier pour PCN et de représentant suppléant (de PCN) au sein du CA de FNE N-A.

- Pendant toute l'année 2020, j'ai pu accompagner Michel LEVASSEUR, dans le cadre de son travail avec les salariés de PCN (Moea, Bruno et Fabrice), et participer aux réunions d'équipe organisées, en général, deux ou trois fois par mois. Comme en 2019, j'ai représenté PCN, en 2020, au sein du Collectif Inter-asso' installé pour le recours contre l'Arrêté Inter-Préfectoral autorisant la création et l'exploitation de 19 réserves de « substitution » portées par la Société Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres.

De nouveaux projets de statuts et de règlement intérieur de PCN ont été élaborés par le CA, après l'AG de juin, puis validés en AG extraordinaire en décembre 2020.

Je remercie, en particulier, Michel LEVASSEUR, Moea LARTIGAU, notre coordinatrice (LGV), Bruno FILLON, notre coordinateur associatif, et Fabrice MICHEAU (RAF) pour leur travail et leurs efforts faits pour avancer collectivement. Bruno a de nouveau fourni un travail très conséquent dans le cadre des



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



actions régionales menées sous l'égide de FNE NA, tout en assurant la coordination régionale de notre réseau associatif et celle d'une partie des contrats d'objectifs. Moea a géré, d'une part, la réalisation des dossiers « suivi des mesures de compensation » en lien avec la LGV et, d'autre part, une partie des contrats d'objectifs ; elle a également participé à une partie des actions menées sur le plan régional et chapeautées par FNE N-A ainsi qu'aux dossiers FEDER. Et Fabrice a travaillé énormément pour faire aboutir les dossiers FEDER et pour assurer avec succès ses fonctions de responsable administratif et financier.

Klaus WALDECK

Rapport Moral

Michel LEVASSEUR, co-Président en charge des ressources humaines

Pour les deux salariés en poste, l'année 2020 a débuté avec beaucoup d'incertitudes.

Une nouvelle procédure de recrutement du responsable administratif et financier s'est concrétisée par l'embauche d'un comptable expérimenté.

Celui-ci a dû, en quelques semaines, appréhender un nouvel univers professionnel avec des outils spécifiques propres aux associations membres et à la fédération, reprendre une comptabilité suspendue en novembre, enregistrer toutes les factures, réaliser toutes les écritures de fin d'année ; caisse, rapprochement bancaire, ajustement entre associations et circularisations ou bancaire ont constitué le défi à relever.

En avril, les documents comptables 2019 étaient transmis au commissaire aux comptes.

Dans un même temps, la saisie de la comptabilité 2020, le suivi de trésorerie et le règlement des factures ont été engagés.

Le coordinateur associatif et la coordinatrice LGV ont réalisé les suivis des contrats d'objectifs régionaux et, par délégation, les programmes portés par FNE NA. L'élaboration des projets, l'animation avec les référents associatifs et le suivi financier des 29 programmes en 2020 représentent une charge de travail conséquente, à laquelle il faut intégrer les relations avec les partenaires financiers et institutionnels. Si la vie associative de la fédération incombe au coordinateur associatif, l'engagement de ses collègues est déterminant. Dans un contexte difficile, la réalisation du rapport d'activité avec les administrateurs et son président a permis la tenue de l'assemblée générale le 24 juin 2020.

Pour le suivi des mesures compensatoires de la LGV, le travail de coordination avec LISEA et les associations partenaires mobilise la coordinatrice LGV. La rigueur du travail réalisé par le réseau associatif de PCN permet à LISEA de valoriser son action en faveur de la biodiversité. En mars 2020, le recrutement d'un stagiaire de la faculté de Bordeaux ayant les compétences techniques a permis de finaliser les outils d'évaluation du suivi des mares aménagées en compensation par COSEA.

Dans le même temps, le lancement de la facturation des fonds FEDER avec la compilation de tous les justificatifs des partenaires associatifs et universitaire était engagé. L'immensité de la charge de travail a nécessité la répartition des tâches entre les 3 salariés.

Le 13 mars 2020, l'arrivée de la Covid 19 bouscule toute l'organisation prévue. Confinement, garde d'enfants, travail à domicile et le télétravail parasitent le quotidien.

La charge de travail semble incompatible avec les conditions du confinement, mais face à l'adversité et malgré les tensions interpersonnelles, l'équipe réussit à maintenir l'activité de PCN.

A partir de juin, malgré l'absence de nombreux documents qui nécessite de nouvelles relances auprès des partenaires, la réalisation des dossiers FEDER s'accélère. L'obligation de résultat s'impose : il faut

déposer, en novembre, à la régie régionale des fonds FEDER les pièces justificatives et comptables, en vue d'un enregistrement de ces fonds sur l'exercice 2020. Dans un même temps, les salariés finalisent la parution et la distribution de l'Atlas des Orthoptères.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, les membres du Conseil d'administration ont opté, faute de candidat à la présidence, pour une gouvernance collégiale de la fédération. Plusieurs administrateurs ont engagé des recherches de statuts compatibles avec cette nouvelle organisation. Ce travail a débouché sur l'élaboration de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur. Après plusieurs étapes d'amendements, ceux-ci ont été adoptés en Assemblée Générale le 2 décembre 2020.

Ainsi l'animation, la représentation et la gestion de PCN est coprésidée, avec le soutien du trésorier et du secrétaire au sein du bureau.

Dans un même temps, pour répondre à la demande faite par le commissaire aux comptes, en 2019 et en 2020, suite à des résultats financiers déficitaires, une convention de financement du fonctionnement N°1 a été proposée aux membres du Conseil d'Administration de PCN, qui l'ont approuvée. Ensuite, la validation de cette convention N°1 par chaque association membre engagée dans les actions de contrats d'objectifs régionaux a fait l'objet de questionnements au regard de la solidarité financière qu'elle implique.

Au final, 5 des 6 associations engagées ont signé cette convention, qui est transmise au Commissaire aux comptes pour la clôture de l'exercice 2020.

Pour compléter ce dispositif une convention N° 2 de répartition de l'autofinancement sur les actions de contrats d'objectifs a été présentée et approuvée par tous les acteurs concernés.

Enfin, à la demande de plusieurs associations la finalisation d'une convention N°3 de fonctionnement sur les actions de contrats d'objectifs a été validée par tous.

En fin d'année, le règlement d'un des trois fonds FEDER en attente a permis le remboursement d'une partie de la dette aux associations.

Ainsi après deux années et demie d'engagement et de travail intensif avec les salariés, notre fédération a consolidé sa légitimité auprès de ses membres et peut envisager l'avenir avec ses partenaires et sa confédération régionale.

Michel LEVASSEUR, le 28 février 2021